

Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

Commentaires sur le document de réflexion du 27 septembre 2004, base des discussions des
1^{er} et 2 septembre 2004

Par

Jean-Louis Kérouac, ing.f., M.Sc.
Vice-président Foresterie
Tecsult Inc

Monsieur le Président de la Commission, Messieurs les Commissaires, Monsieur le Secrétaire général

Le temps de l'écoute et de la cueillette d'information est maintenant chose du passé. Devant vous une tâche agréable soit celle de laisser libre cours à votre perception de ce que doit être la gestion des forêts du Québec au cours des prochaines décennies. La population du Québec, votre mandataire, et sa forêt espèrent beaucoup de cet exercice. Le temps est venu de s'élever au-dessus de tous ces écrits et discussions.

Même si vous avez écouté et lu tous ces mémoires pour vous faire une idée de la situation de la gestion forestière au Québec, il ne faut surtout pas chercher à faire plaisir à tous ou à trouver à tout prix un consensus. **L'ensemble des mémoires ne constitue pas à mon avis ce que la population du Québec veut et attend de la forêt.** Ces mémoires apportent de bonnes idées mais sont dans la très grande majorité du temps teinté de corporatisme étroit difficile à accepter en 2004. Je ne citerai ici que le mémoire de mon ordre professionnel qui laisse entendre que les ingénieurs forestiers sont les seuls qui devraient être ultimement responsable de la gestion des forêts de par les pouvoirs que leur confère une loi.

Mon voisin de bureau chez Tecsult est un biologiste à notre emploi depuis 1992 et mon autre voisin une aménagiste du domaine forestier originaire de France qui est avec nous depuis 3 ans. Tous deux sont impliqués dans des dossiers forestiers d'envergure. La pause café qui a suivi mon retour de Montréal le 3 septembre a été très animée. Nombre de technologues à notre emploi depuis plus de 25 ans ont également pris leur courage à deux mains pour me dénoncer ce corporatisme dépassé qui n'a pas cours au sein de notre société. Je leur ai bien dit que je m'inscrivais en faux devant cette position du Bureau de notre Ordre.

Il incombe donc à la Commission de se prémunir de ce vent de corporatisme et de bien différencier l'intérêt de la population de celui des groupes d'intérêt.

Ce matin dans le journal le Monde forestier on donne encore à la commission le devoir de chercher un consensus. Certains participants à la table ronde du 2 septembre avaient même laissé entendre que ce consensus serait très difficile à atteindre, ils auraient même du dire impossible. Ils ont mal compris, je pense, le premier devoir de la commission est de recommander ce qui est le mieux pour la population et ses forêts et non de chercher un consensus. La gestion par consensus est la tâche de l'État, du Ministre et de ses fonctionnaires

pas celle de la Commission. Les intervenants du monde forestier aimeraient bien que vous leur trouviez une solution qui leur éviterait de créer eux-mêmes ce consensus, mais tout au plus votre rôle se limite à donner des pistes de convergence.

D'entrée de jeu, je dois tout d'abord vous dire la grande déception et frustration que j'ai vécues les 1^{er} et 2 septembre dernier. Le dialogue de sourd des plénières de ces deux journées de table ronde avait de quoi à vous faire abandonner la foresterie. Personne ne semblait avoir compris la question, ou ne voulait pas la comprendre. Quelle déception d'entendre la répétition des positions énoncées dans les mémoires des organisations sans ajouts libres de corporatisme. Ce n'est qu'après avoir exorcisé ma frustration et trouvé du temps que j'ai décidé de vous faire part de mes commentaires et observations qui, soyez sans inquiétude, sont de nature à vous aider et à donner crédit au document soumis pour discussions pour le quel vous n'avez pas obtenu en plénière beaucoup de réaction.

Ce n'est qu'à la toute fin des deux jours que j'ai relevé, en plénière, trois idées qui se retrouvent dans la vision que la commission a indiqué dans les premières pages du document de réflexion. Ces trois éléments concernent la promulgation d'une nouvelle loi qui reconnaît toutes les ressources du milieu forestier sur un pied d'égalité et qui devrait, à mon avis, prévoir un plan d'affectation des terres; une organisation responsable de l'application de cette loi, un bras agissant, un intendant ou une intendance équivalent à une Forêt Québec séparée du MRNFP, basé en région (idée avancée mais non supportée à notre table avec un changement de région tous les 7 ans), dirigé par un Conseil d'administration imputable; finalement un ordre professionnel incluant tous les aménagistes du milieu forestier, ingénieurs, biologistes, géographes, technologues, etc. Il était 16h00 et le tout se terminait à 16h15. Avec les droits de parole pour ceux qui voulaient surtout parler sans rien dire de pertinent, ou faire du paternalisme décourageant, ces trois éléments de base sont passés dans le verbatim Internet mais certainement pas à l'histoire.

Votre document de réflexion est pourtant une approche intéressante. La vision pour 2025 que vous présentez est une finalité des plus acceptable à atteindre. On y décèle toute l'approche scientifique que la Commission a prise. Cette démarche que je devine s'appuie sur la simple question : **Si rien ne se passait dans le secteur forestier au Québec et que tout était à faire, que devrions-nous faire?**

En premier lieu vous avez fixé des objectifs de votre projet de développement que l'on retrouve à la page 3 de votre document. Vous avez sans doute par la suite imaginé un modèle théorique et l'avez confronté à ce qui se passe dans le monde, dans les autres provinces et dans d'autres pays comparables au Québec. La Commission a déjà commandé des études en ce sens. De plus certains mémoires, peu à mon goût, mentionnent des éléments qui sont de nature à ajuster le modèle théorique en révélant des situations qui prévalent dans des environnements comparables. J'espérais le 2 septembre que l'industrie soit en mesure de nous dire ce que veut dire leur demande de ne pas déranger leur niveau concurrentiel. Par rapport à quoi? Que coûte l'administration forestière dans des environnements similaires au notre? Les industriels québécois auraient du indiquer, comme exemple, que les entreprises scandinaves produisent plus de 20% de leur production à l'extérieur de la Scandinavie., que les redevances sont de x % de leur coût de production, etc....Comment les industriels ont-ils solutionnés le problème de la relève et de la main d'œuvre dans les autres provinces et à l'étranger? Sommes un cas isolé? Qui a déjà vécu ou vit ces difficultés?

Fort de ce modèle idéal et de l'état des forêts du Québec, vous serez bientôt à même de voir avec la situation présente ce qui peut et doit être changé ou introduit à court, moyen et long termes afin d'atteindre la finalité donnée plus haut. **Votre rapport, n'a donc pas à rechercher un consensus, c'est plutôt aux organisations à s'inscrire dans la démarche recommandée fruit d'une approche logique et scientifique. L'acceptation de cette démarche sera de nature les aider à s'approprier votre rapport pour s'assurer de son application. En plus de rechercher une volonté politique de haut niveau, les intervenants du milieu devront déployer beaucoup d'énergie pour que tout cet exercice porte les fruits attendus.**

Le mandat de la Commission ne couvre peut-être pas explicitement l'approche que je cite ici mais je suis sûr que pour rallier tout le monde il faut que vous explicitiez davantage le cadre logique et scientifique que vous avez suivi. D'après la nature des mandats confiés, la Commission a fait beaucoup plus que d'écouter des mémoires. Votre rapport fera toute la lumière sur la démarche suivie ce qui sera de nature à aider les organisations à s'inscrire elles-mêmes dans le processus et à établir leur propre consensus avec les autres intervenants du milieu forestier. **Les intervenants en foresterie n'ont pas à établir un consensus avec la Commission mais plutôt à bien accepter la démarche utilisée.**

Un dernier point, des doutes semblent subsister sur la publication de l'État des forêts du Québec dans le rapport de la Commission. Grande sera la déception de la population de ne pas disposer de cet état du capital selon les 6 critères retenus par la Conférence des ministres des forêts du Canada ou tout au moins sur une autre base de référence. Il ne faut pas sous-estimer cette demande formulée déjà à plusieurs reprises. Ce sera bien sûr explicable, la base de comparaison déficiente, le temps qui manque, etc.... il faut penser à quelque chose, le modèle théorique aurait normalement dû être confronté à l'état de la forêt, n'est-ce pas. Si on n'a pas coupé ce que nous permettait la possibilité, avons-nous une forêt capable de répondre aux objectifs de notre vision d'avenir qui doivent inclure beaucoup plus que la satisfaction des besoins commerciaux de l'industrie mais aussi les besoins de la société en regard de toutes les ressources et fonctions des forêts au Québec? Le rapport sur l'étude du calcul de la possibilité donnera éventuellement des éléments pouvant répondre à cette demande bien légitime de la population.

Vous êtes sur la bonne voie, il n'y a que quelques éléments à ajuster. Félicitations et au plaisir de lire le rapport final.

Information additionnelle.: Vous êtes sans doute au courant que le Gouvernement du Nouveau Brunswick a dans le passé tenu une commission parlementaire sur la façon d'accroître l'activité en foresterie. Le rapport commandé à une firme de renom international de Scandinavie n'a pas fait long feu puisque la population appelée en consultation l'a rejeté. (Information obtenue de Ralph Roberts-ACDI)